

COMPTE-RENDU – Atelier territorial de construction du plan d’action du Document stratégique de façade

NICE, 2 décembre 2019

24 participants

Au cours de l’atelier :

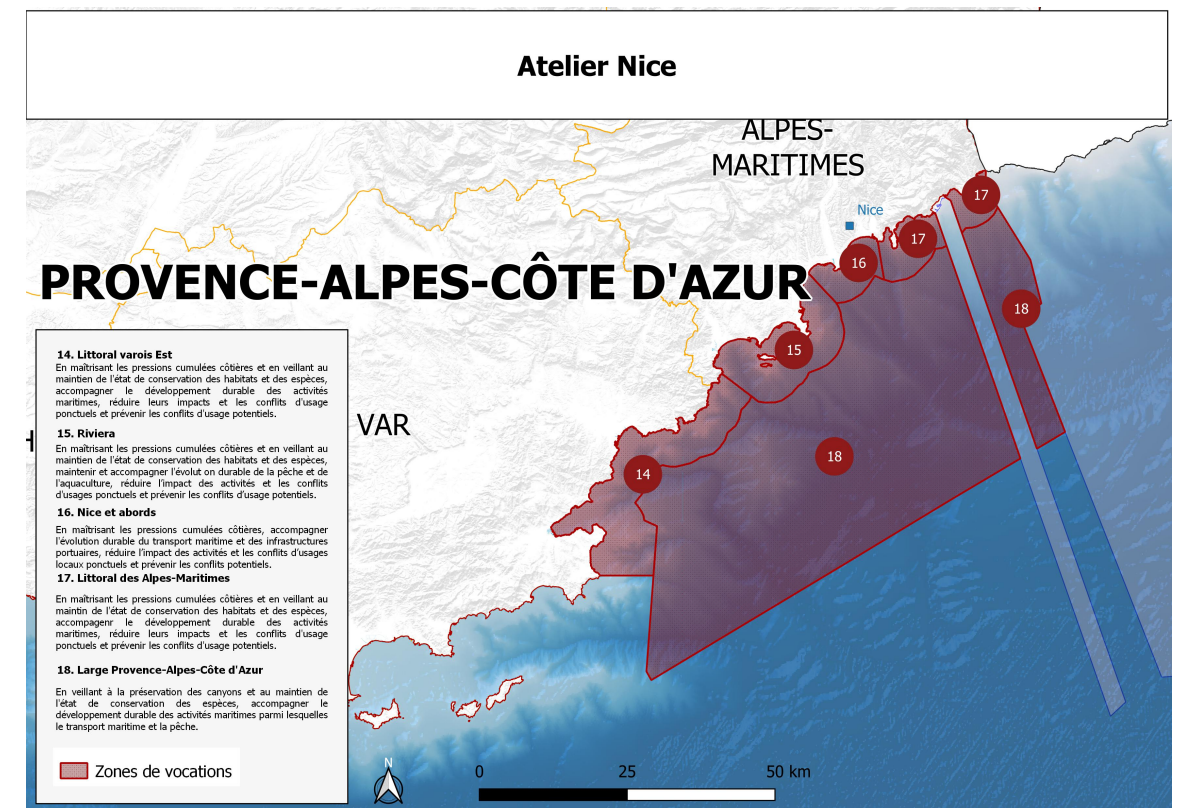
34 actions étudiées sur les 61 propositions d’actions méditerranéennes et nationales du projet de plan d’action

- Réparties en quatre grandes problématiques
- Une analyse de leur importance et pertinence sur les zones de vocations correspondantes à l’atelier



Suite à l’atelier, il vous est proposé, jusqu’au 10 décembre :

- D’amender le compte-rendu si besoin
- De découvrir et de réagir à l’intégralité du projet de plan d’action
- De nous faire part de toute action complémentaire que vous souhaiteriez y voir figurer



A : Accompagner et réguler les activités de loisirs (sports, loisirs nautiques, plaisance, croisière, transport maritime) vers un modèle plus durable

Nb vote	N°	Actions	Importance	Freins	Leviers	Remarques
2	A1	<p>Mettre en œuvre la stratégie de gestion durable des sites de plongée de Méditerranée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Territorialiser la stratégie plongée sur des sites prioritaires et en renforcer le contrôle. • Définir la notion de capacité de charge d'un site • Fixer des objectifs chiffrés par département • Réguler l'activité : <ul style="list-style-type: none"> • Limiter le nombre de bateaux ? • Réguler le nombre de plongeurs sur des sites particulièrement sensibles ? • Identifier ou adapter des sites de délestage ? 		<p>Il n'existe aujourd'hui aucun obligation de mouiller sur un mouillage installé, si ce n'est la destruction d'espèce protégée dans le cas du mouillage forain.</p> <p>En dehors de site disposant d'une réglementation spécifique (Port-Cros ;...), il n'est pas possible de privilégier les mouillages à destination des clubs de plongée vis-à-vis des plaisanciers.</p> <p>En zone transfrontalière, les règles ne sont pas les mêmes et il est difficile d'imposer aux étrangers nos réglementations (et inversement).</p>	<p>Créer un espace en ligne de gestion des accès en ligne, remplis par les bateaux de plongée (AIS, Prévisionnel, ...) pourrait permettre de mieux gérer les flux sur les différents sites.</p> <p>Ceci pourrait être accompagné de mesures de contrôle des points de mouillage accompagné d'un Numerus Clausus</p> <p>Il serait intéressant de réglementer le mouillage forain dans une zone définie autour des caissons installés</p> <p>Une analyse fine de la localisation et de la fréquentation des sites de plongée serait intéressante Pour mesurer la pression</p> <p>Mettre en place de comité Natura2000 (et al.) conjoint entre la France et l'Italie pour gérer la zone transfrontalière</p>	<p>On note une bonne entente entre les clubs de plongées sur l'occupation des sites.</p> <p>Chaque année, les clubs doivent fournir leurs agendas de plongée de l'année N-1 afin d'évaluer la fréquentation des sites.</p>
10	A2	<p>Mettre en œuvre la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédiger des arrêtés départementaux • Mettre en place des ZMEL, via un Appel à projets notamment • Réaliser des études de fréquentation par la grande plaisance. → <i>Quels sites ?</i> • Renforcer et déployer le label Bateaux bleus, rendre obligatoire le signalement de présence de cuves • Définir un label grande plaisance ? 			<p>Mettre en place des sites de réservation en ligne des mouillages pour mieux anticiper et suivre les flux</p> <p>Encourager la mise en place de mouillage par ancre à vis, rétractable pour l'hiver.</p> <p>Assouplir les démarches pour la mise en place de ZMEL.</p> <p>Améliorer la traçabilité de la présence de cuve dans tout type de bateau et le suivi des vidanges (PLAN DE RECEPTION & DE TRAITEMENT DES DECHETS D'EXPLOITATION ET RESIDUS DE CARGAISON DES NAVIRES)</p> <p>Limiter la vitesse dans les zones de</p>	<p>Arrêté portant sur les mouillages (juin 2019)</p> <p>Dans le 06, on considère la grande plaisance à partir de 20m</p>

					mouillages	
2	A3	<p>Renforcer l'encadrement et la réglementation des activités affectant les mammifères marins et les tortues marines</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluer, renforcer les critères d'obtention, contrôler et développer le label Whale Watching Définir les seuils de sensibilité associés au bruit impulsif et continu, cartographier, réglementer. Prendre les mesures réglementaires adaptées pour la navigation et les activités de loisirs dans les zones sensibles Poursuivre les actions de sensibilisation dédiées : clients, loueurs, capitaines, etc. 		<p>Manque de service de contrôle hauturier</p> <p>Le label Whale Watching n'est pas mise en valeur et n'a aucune légitimité réglementaire.</p>	<p>Inclure dans les labels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau sonore - Nombre de sortie annuelle - Vitesse - ... <p>Modification en cours de l'arrêté de 2011 portant sur la distance d'approche des mammifères : interdire l'approche < 100m</p> <p>Interdire les bateaux de type GoFast</p> <p>Renforcer les contrats et cahiers des charges portuaires pour inciter les sociétés à redoubler de vigilance sur les nuisances, au risque de perdre leurs places au port.</p>	<p>PACA-Est en plein coeur du territoire Pelagos</p> <p>Association COMPA développe un label spécifique</p> <p>Qu'en est il dans les pays Scandinaves ? De bonnes pratiques peuvent-elles être reprises ?</p> <p>Sur Antibes, un groupe d'étude sur les cétacés a édité une liste de recommandation qui n'ont jusqu'alors pas été reprises.</p>

A : Accompagner et réguler les activités de loisirs (sports, loisirs nautiques, plaisance, croisière, transport maritime) vers un modèle plus durable

Nb vote	N°	Actions	Importance	Freins	Leviers	Remarques
5	A4	<p>Intégrer à l'ensemble des référentiels de formation des modules de formation adaptés à l'ensemble des enjeux environnementaux de la façade</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation et l'examen pour l'obtention du permis plaisance • Formation des futurs personnels navigants • Formation des encadrants de sports de loisirs nautiques et subaquatiques 		<p>Il n'existe aujourd'hui aucun obligation pour le personnel des ports à être formé à la biodiversité, en dehors des labels type « Port Propre »</p> <p>Manque de contrôle sur l'eau</p> <p>Danger du développement du AirBnB de la location de bateau pour la sensibilisation des usagers</p>	<p>Refondre le permis plaisance pour intégrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aspect comportemental - connaissances environnementales - connaissance de la biodiversité <p>Rendre obligatoire les formations pour les loueurs de bateau</p> <p>Favoriser l'Eco-conduite</p> <p>Instaurer un permis bateau pour les voiliers</p>	
2	A5	<p>Renforcer le rôle du port comme vecteur de valorisation et de transmission des savoir-faire, des innovations maritimes, des enjeux de préservation du milieu marin</p> <p><u>Ports de commerce :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de port center (accueil du public, pédagogie, vitrine des innovations). • Encourager l'élaboration de chartes ou de documents contractuels ville-port pour les principaux ports de commerce de la façade. • Réaliser des PCAET, lorsqu'ils ne sont pas obligatoires, sur les villes portuaires. <p><u>Ports de plaisance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'élaboration de chartes entre la ville, les usagers et socioprofessionnels du port, et le port de plaisance. • Soutenir et valoriser les actions des ports de plaisance en faveur de la biodiversité (ex : Ports propres actifs en biodiversité) 		<p>Les bâtiments adjacents aux ports sont souvent d'important vecteurs de pollution via leurs différents réseaux</p> <p>La présence de cuves ainsi que le suivi des vidanges est simplement déclaratif donc non contraignant pour la plaisance</p>	<p>Informé au travers de la capitainerie et des guides portuaires et guides du commandant.</p> <p>Réaliser un mailing auprès des propriétaires fonciers et des propriétaires de bateau</p> <p>Encourager les démarches de planification sur dans les ports et former les ports au rôle d'acteur du territoire.</p> <p>Revoir les cahiers des charges d'exploitation portuaire, à voir : contrat type en cours de rédaction auprès de la DGITM</p>	<p>Les ports sont des espaces quasi urbains où le règlement de police portuaire s'applique</p> <p>Des initiatives d' « école au port » existent</p> <p>Les ports sont des acteurs important du territoire et doivent engager une mutation culturelle pour mieux se positionner dans l'avenir.</p> <p>Quel est le statut portuaire des marinas ?</p>

3	A6	<p>Mettre en place des campagnes de sensibilisation coordonnées à l'échelle de la façade adaptées aux différentes catégories d'enjeux et d'usagers de la mer et du littoral</p> <ul style="list-style-type: none"> • À destination des loueurs d'équipement (bateaux et autres) ou grandes enseignes de commercialisation. • À destination de la grande plaisance (salon nautique, yacht show, etc.) • Mettre en œuvre une journée dédiée à la sensibilisation en mer des usagers (à l'image de la journée « sécurité mer » organisée sur la façade au cours de la saison). • <i>Développer une campagne de sensibilisation sur les apports à la mer des déchets ménagers, déchets des bords de route et déchets du bassin-versant</i> 		<p>Les grandes enseignes de sport ne font aucune sensibilisation à la biodiversité lors de l'achat de matériel ayant attrait aux activités maritimes, considérant qu'ils disposent d'un entrant sportif et non maritime</p>	<p>S'appuyer sur les réseaux d'acteurs locaux pour mettre en place les campagnes</p> <p>Renforcer les actions de sensibilisation sur les différents salons</p> <p>inciter les industries de matériel de plongée à développer de nouvelles filières en diminuant le plastique dans le matériel.</p> <p>Sensibiliser via des campagnes type « Ici commence la Mer »</p> <p>Sensibiliser dans les lycées professionnels</p> <p>organiser un colloque afin de fédérer les acteurs autour de la sensibilisation à la biodiversité et l'environnement</p> <p>Mettre en place des agréments de formateur pour en augmenter le nombre et mieux diffuser auprès des différents publics.</p>	<p>Campagne Eco-geste et Info-mer</p> <p>Action en cours à la Région autour des déchets dans les bassins versants</p>
---	----	---	--	---	--	---

A : Accompagner et réguler les activités de loisirs (sports, loisirs nautiques, plaisance, croisière, transport maritime) vers un modèle plus durable

Nb vote	N°	Actions	Importance	Freins	Leviers	Remarques
7	A7	<p>Poursuivre et renforcer le plan de contrôle de l'environnement marin, et mettre en œuvre des journées de contrôle coordonnées</p> <ul style="list-style-type: none"> Actualiser le plan de contrôle de l'environnement marin et identifier spatialement les sites et les usages prioritaires Renforcer les moyens de contrôle et multiplier les opérations dites « coup de poing » sur l'ensemble de ces enjeux littoraux et maritimes Organiser une journée de contrôle « littoral » sur les pratiques à enjeux (carénage, banquette de posidonie, déchets...) Former à et faciliter la verbalisation. Organiser la communication avec les tribunaux pour évaluer la qualité des sanctions rendues. 		Les services communaux dans les ports et en mer ne disposent d'aucune compétence coercitive	<p>Mettre en place une évaluation du PCEM et réaliser le rapportage auprès de l'ensemble des acteurs</p> <p>Intégrer dans le Plan de contrôle sur le Milieu Marin les aspects de respects de la loi sur l'eau</p> <p>clarifier les autorités de police compétentes, ainsi que les limites géographiques entre le fluvial et le maritime.</p> <p>Renforcer dans les ports les plans de récupérations des déchets de navires</p> <p>Mutualiser les moyens et implication/habilitation des relais locaux pour les actions de contrôle.</p>	
3	A8	<p>Favoriser la gestion intégrée des espaces maritimes littoraux et côtiers, en lien avec l'espace rétro-littoral et le bassin-versant</p> <p><u>État :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer ou réviser les stratégies de gestion du domaine public maritime (DPM) sur la façade, en tenant compte de l'ensemble des objectifs stratégiques du DSF. <p><u>Collectivités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Généraliser les volets maritimes dans les documents de planification (SRADDET, SCoT) pour que les collectivités planifient les activités nautiques et le développement du littoral de manière durable. 		<p>Manque d'obligation à l'élaboration d'un volet maritime dans les ScoT</p> <p>revoir l'aspect opérationnel maritime du VLM</p>	<p>Intégrer des urbanistes dans les réflexions</p> <p>Etablir un cadre type</p> <p>Encourager la mise en place de contrats de baie dans les zones sujettes à de gros projets d'aménagement (avec une situation particulière qui doit être résolue pour Monaco)</p>	<p>Il s'agit d'un travail à l'échelle de l'intercommunalité</p> <p>un flou existe auprès des acteurs locaux sur la limite de la compétence de la préfecture maritime dans les fleuves côtiers.</p>

0	A9	<p>Renforcer un accès durable aux plages et à la mer aux personnes en situation de handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inciter les collectivités à acquérir un label « PMR » sur leurs plages et leurs ports (handiplages, etc.). • Accompagner les collectivités, lors des renouvellements de concession de plage notamment, dans l'installation de dispositifs PMR dans le respect des principes de réversibilité. 		<p>Les accès aux plages pour les PMR sont généralement saisonniers et réversibles</p>	<p>Développer le label Handi-plage</p> <p>Rendre obligatoire certains point fort du Label en fonction des moyens à disposition des collectivités.</p> <p>Développer les activités en Mer pour les PMR (Ex : Mixivoile à Marseille)</p> <p>Favoriser dans les formations des métiers de la mer une sensibilisation au monde PMR. De même, intégrer des notions maritimes dans les formations spécialisées PMR pour faciliter le développement de projets en Mer pour les PMR</p>	<p>Les notions d'accessibilités pour les PMR est déjà incluse dans les nouvelles concessions de plage du DPM</p> <p>il existe un label « Tourisme et Handicape »</p>
---	----	---	--	---	---	--

B- Mieux soutenir les activités émergentes (éolien, énergies renouvelables, transport maritime durable) et dynamiser l'innovation pour les activités maritimes.

Nb vote	N°	Actions	Importance	Freins	Leviers	Remarques
	B1	<p>Capitaliser et diffuser les connaissances relatives à l'éolien flottant offshore et à son impact sur l'environnement, en veillant à un suivi harmonisé des différents projets</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer et animer un Conseil scientifique de façade adossé à la Commission spécialisée "Éolien flottant", afin de disposer d'une vision scientifique à l'échelle de la façade sur le travail d'identification des zones de moindre contrainte, sur la séquence ERC, pour harmoniser les protocoles de suivi et prendre en compte les effets cumulés des projets. Identifier les lacunes de connaissances et les priorités d'acquisition de données afin de réaliser un état initial de l'environnement en Méditerranée complet et réaliser les études complémentaires nécessaires (enjeu oiseaux marins/oiseaux migrants) 	Secteur non concerné			
	B2	<p>Soutenir le développement de la filière thalassothermie sur la façade Méditerranée</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser l'état des lieux des projets existants et leurs résultats. Proposer des territoires pertinents/volontaires, en accord avec les critères techniques et réglementaires relevés, pour développer la thalassothermie. 		<p>L'impact du rejet est à mieux connaître avant de planifier un essor de la thalassothermie :</p> <ul style="list-style-type: none"> – crée un point chaud, une augmentation de la température de la mer en un point, qui peut devenir un « spot » pour les ENI – recul des zones d'herbiers si rejet trop côtiers – en même temps, ne surtout pas rejeter en tête de canyons → Difficile du coup à planifier dans le O6 vu comme le plateau continental est court 		La MNCA souhaite mettre en place différents projets ; d'ici fin 2020, étude des impacts de la thalassothermie.
6	B3	<p>Soutenir le déploiement des gaz à faible émission, hydrogène notamment, dans les activités maritimes en Méditerranée</p> <ul style="list-style-type: none"> Établir un cadrage de façade de déploiement des gaz à faible émission en termes de possibilités techniques et d'emploi dans les activités maritimes : état des lieux des projets existants, identification des facteurs d'opportunité pour les territoires, lien avec les activités maritimes à émissions réduites et les transports maritimes. Déployer une offre de formation adéquate sur la façade, pour les personnels à terre et embarqués sur les navires soumis au recueil IGF. Évaluer l'incidence des scrubbers, notamment en cas de rejets des eaux de lavage, sur le milieu marin. Si possible, promouvoir l'usage exclusif des scrubbers en circuit fermé sur l'ensemble de la ZEE. 	<p>+++ : réel intérêt pour le GNL et H2, si toutefois le port est en capacité de mettre en œuvre de telles installations.</p> <p>+_ : branchement électrique. Intérêt car énergie renouvelable, mais énorme spot de consommation.</p> <p>Sur la zone spécifiquement : aurait un intérêt si création d'un pôle multimodal à Nice/Saint-Laurent du</p>	<p>Beaucoup de bateau de croisière sont au mouillage sur la zone, car pas de capacité portuaire suffisante pour les accueillir. Pas d'accueil à quai, donc pas de capacité à les équiper en énergie renouvelable. Dans le même temps, un accueil à quai nécessiterait une extension/création portuaire donc une artificialisation...</p> <p>Port de Nice : aujourd'hui, il n'est pas possible d'alimenter en électricité les bateaux (pas assez de tension). L'électricité est une source d'énergie intéressante mais pas forcément celle à retenir pour l'avenir ni sur</p>	<p>→ Intégrer cette problématique à la stratégie de l'artificialisation</p> <p>Faire évoluer également le modèle de consommation électrique des navires.</p> <p>Des réflexions en cours sur la mise en place de navettes zéro émissions (H2) entre Nice et Monaco.</p> <p>Inciter au passage de la Méditerranée en zone SECA</p> <p>Etude de la métropole MNCA pour évaluer les besoins et les solutions raccordements des navires :</p>	<p>ECA : Teneur des carburants maritimes réduite à 0,5 % en soufre obligatoirement. Quand à quai plus de 2h doit utiliser un carburant très faible en soufre (0,01%)</p> <p>Plan escale zéro fumée de la Région PACA. Des chartes existent également (Cannes, métropoles MNCA).</p> <p>Les navires sont hyper consommateurs d'électricité : - 1,5 MW pour les ferries - 3,5 MW pour la croisière La demande en puissance est trop importante pour les installations actuelles</p>

			<p>Var (aéroport, création portuaire..)</p>	<p>chaque zone.</p> <p>La situation des Alpes Maritimes fait que les ferries ne restent pas assez longtemps à quai (environ 45 mn, et toujours en opération commerciale) pour bénéficier d'un branchement à quai. Pas d'adéquation sur la zone entre la pratique commerciale et les nécessités réglementaires et opérationnelles relatives au branchement électrique.</p>	<p>- soit à quai - soit sur groupe électrogène fonctionnant à l'H2 ou au GNL.</p>	
--	--	--	---	---	---	--

B- Mieux soutenir les activités émergentes (éolien, énergies renouvelables, transport maritime durable) et dynamiser l'innovation pour les activités maritimes.

Nbre votes	N°	Actions	Importance	Freins	Leviers	Remarques
1	B4	<p>Définir les priorités de recherche sur le milieu marin et le développement durable des activités maritimes et littorales et inciter à leur prise en compte dans les priorités et axes de recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer un programme d'acquisition de connaissances environnemental et socio-économique partagé entre l'État, les collectivités, les principales institutions et instances scientifiques pour : <ul style="list-style-type: none"> Répondre aux besoins en connaissances environnementales en anticipation du 3e cycle DCSMM Évaluer et structurer le suivi du poids socio-économique des activités maritimes et littorales Accompagner scientifiquement et techniquement le développement durable des activités soutenues dans le DSF Inciter les organismes financeurs de la recherche (Régions, Agences) et les acteurs de la recherche à prendre en compte ces priorités de recherche dans leurs priorités de financement et l'organisation de leurs travaux. 		<p>Manque de suivi sur les espèces invasives</p> <p>Manque de suivi sur les déchets terrestres, les polluants, les anti-fooling et carénages pirates.</p>	<p>Mettre en place un observatoire marin de façade</p> <p>Intégrer un volet Développement Durable dans le plan régional de rénovation des bases nautiques</p> <p>Mettre en place des mesures de suivi des activités nautiques</p> <p>Étudier les impacts du yachting en PACA (a minima par le suivi AIS des plus grosses unités)</p>	
1	B5	<p>Développer un programme d'investissement dédié à l'innovation dans les activités maritimes (national)</p> <ul style="list-style-type: none"> Clarifier et diffuser les procédures liées aux achats publics durables et aux achats innovants Inciter à l'analyse systématique du cycle de vie dans les projets pour favoriser la mise sur le marché et l'économie circulaire Adapter et faire évoluer la réglementation pour permettre l'innovation (possibilités d'expérimentation, etc..). 		<p>Certains navires ne restent à quai qu'un temps trop court pour impliquer un arrêt des machines et un branchement (ex : 45 min pour les Ferries)</p> <p>Les filières de démontages sont opaques, parfois à l'étranger, parfois ne réalise pas de recyclage</p> <p>La propulsion H2 requiert d'embarquer 7 à 9 fois plus de volume de carburant que les moteurs au fuel</p>	<p>Interdire la paraffine dans les carburants.</p> <p>Imposer en concertation avec les industries nautiques une analyse complète des cycles de vie des navires lors de la phase de conception.</p> <p>Trouver de nouveaux matériaux de construction plus respectueux et ré-exploiter d'anciens matériaux oubliés.</p> <p>Encourager la recherche sur les moteurs à H2 et mettre en place des stations de services mutualisées entre les ports</p> <p>Revoir la réglementation sur les filtres à particule.</p> <p>Imposer l'utilisation de fuel propre et GTL</p> <p>Développer des filières de recyclage ou de réemploi du polyester</p>	

	<p>B6 Accompagner le dimensionnement réglementaire, technique et financier des actions de compensation en mer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser à l'échelle de la façade l'échange, l'harmonisation et la synthèse des travaux régionaux relatifs à la compensation en mer. • Valoriser les solutions innovantes et identifier les domaines lacunaires • Définir des systèmes de financements mutualisés publics et privés, pour la compensation, la restauration et/ou toute opération vertueuse en faveur de la biodiversité. 		<p>– la notion d'intérêt général, permettant d'accepter une démarche de compensation, n'est pas évidente.</p> <p>- manque d'exemple aboutis de renaturation effective de milieux sous-marins</p>		<p>Problème de définition de la compensation : selon plusieurs acteurs, la mise en place d'une ZMEL par exemple, sur une zone dégradée, devrait être une obligation, impliquant accompagnement, et pas une mesure de compensation. Il s'agirait ainsi de privilégier les actions de renaturation.</p> <p>Attention à ce que les porteurs de projets qui souhaitent rentrer dans une démarche de compensation en fin de séquence ERC, apportent les garanties financières suffisantes.</p>
--	---	--	--	--	---

C- Maintenir une pêche et une aquaculture dynamiques et respectueuses des ressources :

Nb vote	N°	Actions	Importance	Freins	Leviers	Remarques
6	C1	<p>Instaurer une autorisation nationale de pêche de loisir</p> <ul style="list-style-type: none"> Définir un cadre réglementaire de l'autorisation nationale, et la mettre en œuvre de manière échelonnée d'abord en AMP, ensuite sur l'ensemble de la façade. Construire une interface de délivrance de l'autorisation Interface permettant de déclarer les captures. 	<p>± : important mais ne pas se tromper de cible, cible d'abord sur le braconnage.</p> <p>± : intérêt de délivrer une autorisation, mais devrait être très articulée avec une structure de gestion « encadrante » : pourquoi pas le port, dans le cadre d'autorisations portuaires ?</p> <p>± : pas une pression pêche de loisir estimée très forte dans le 06. Au-delà d'une approche par usage ou par espèces, c'est d'abord une approche écosystémique qu'il faudrait promouvoir pour diagnostiquer le milieu</p>	<p>Identifier en amont les structures à même de délivrer des autorisations et d'en contrôler l'utilisation.</p> <p>En dehors de parcs et réserves, les agents N2000 n'ont pas la capacité à intervenir et faire appliquer les réglementations de la pêche maritime (qui n'est pas dans leur compétence puisqu'ils ne sont pas inspecteurs de l'environnement) : exemple cantonnement CAVEM.</p> <p>Ce système ne pourra être appliqué localement si les moyens de contrôles ne sont pas définis et attribués aussi aux gestionnaires N2000.</p>	<p>- S'appuyer sur les modalités et le retour d'expérience de ce qui est fait en termes de pêche en eau douce</p> <p>- Définir les prérequis à connaître avant l'autorisation</p> <p>- Structurer un questionnaire d'évaluation des connaissances, qui permette de s'assurer des connaissances pour que le contrôle se passe mieux</p> <p>- Prévoir une redevance dont les bénéfices seront utilisés pour la protection du milieu</p> <p>- Déléguer les compétences de contrôles aux gestionnaires N2000.</p> <p>- Mettre en place avec les fédérations une « charte réglementaire » où on les autorise à délivrer des autorisations</p>	<p>Très important de préciser le but de l'autorisation, son territoire et sa durée.</p>
3	C2	<p>Améliorer les connaissances sur l'état des stocks, notamment des espèces locales et sensibles en Méditerranée, et le cas échéant, réglementer la pêche professionnelle et de loisir sur ces espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> Définir et réaliser les études nécessaires pour mieux connaître l'enjeu de préservation des espèces locales pressenties comme sensibles : mérou, corb, denti, labre vert, corail rouge, holothurie, poulpe. Si le besoin est justifié, proposer les mesures réglementaires et les mesures de gestion adéquates et concertées. Poursuivre et renforcer la prise en compte du repos biologique des espèces locales Inciter les CRPMEMs à harmoniser les règlements prud'homaux. Mettre en œuvre et généraliser les obligations de débarquements. 		<p>Mauvaise connaissance des zones de reproduction</p>		<p>Préférer « population » à « stock » pour inclure l'ensemble des écosystèmes et de ses équilibres et pas seulement les populations d'espèces commerciales.</p>

3	C3	<p>Assurer les conditions d'une pêche de loisir durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les méthodes de décompte des prises des pêcheurs de loisirs dans les aires marines protégées. • Définir un quota de prises quotidien permettant d'éclaircir la notion de « consommation familiale » • Encadrer les concours de pêche par une charte harmonisée <ul style="list-style-type: none"> - Organiser le décompte et le suivi des individus et des espèces - Encourager la pratique du no kill • Harmoniser les réglementations en vigueur pour une meilleure lisibilité, appropriation et un meilleur contrôle. • Inciter et accompagner les pêcheurs de loisir à valoriser leurs actions en faveur de la biodiversité • Sensibiliser les pêcheurs de loisirs au respect des tailles minimales de capture. • Les inciter à augmenter ces tailles minimales le cas échéant. 	<p>+++ : intérêt partagé pour la notion de charte et celle de consommation familiale</p> <p>- : l'action d'inciter les pêcheurs de loisirs à valoriser leurs actions en faveur de la biodiversité n'est pas claire... quelles actions ?</p> <p>+++ : intérêt partagé sur les tailles de capture.</p>	<p>En dehors de parcs et réserves, les agents N2000 n'ont pas la capacité à intervenir et faire appliquer les réglementations de la pêche maritime (qui n'est pas dans leur compétence puisqu'ils ne sont pas inspecteurs de l'environnement) : exemple cantonnement CAVEM.</p> <p>Ce système ne pourra être appliqué localement si les moyens de contrôles ne sont pas définis et attribués aussi aux gestionnaires N2000.</p> <p>Identifier et sanctionner en priorité les braconniers</p> <p>Trop de manque de connaissances de la ressource pour instaurer des quotas</p> <p>Risque de développement de « concours sauvages » ou non déclarés si interdiction... les concours de pêche ne sont pas reconnus particulièrement comme un usage ou une activité, et leur déclaration en tant que manifestation, seul levier pour imposer des préconisations environnementales, reste à l'entière discrétion de l'organisateur.</p>	<p>Différencier les leviers et les réglementations selon les territoires</p> <p>Valoriser l'idée de charte</p> <p>Interdire les concours dans des zones Natura2000 (Menton, Cap Martin)</p> <p>Faire se rapprocher et collaborer les associations et fédérations qui organisent les concours de pêche et la DDTM pour inciter ces associations à réaliser des comptages, pas seulement via les instructions de manifestations nautiques. Par exemple, la DDTM 06 est présente à la débarque des concours pour recenser les prélèvements.</p> <p>Limiter le nombre de concours par secteur</p> <p>Informé dans un premier lieu sur les différences de réglementations</p> <p>Évaluer la pertinence du <i>no kill</i>, qui dépend des espèces prélevées et de la profondeur.</p> <p>Prévoir des zones d'interdiction de la pêche de loisir depuis le bord</p>	<p>Grand nombre de concours de pêche dans le 06</p>
---	----	--	--	--	---	---

C- Maintenir une pêche et une aquaculture dynamiques et respectueuses des ressources :

Nb vote	N°	Actions	Importance	Freins	Leviers	Remarques
0	C4	<p>Soutenir la diversification des métiers de la pêche et de l'aquaculture en valorisant la proximité avec les territoires, les acteurs et les consommateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrer, de manière harmonisée, l'activité de dégustation Mettre en œuvre et généraliser les obligations de débarquements, en cohérence avec les circuits locaux. Mise en place d'écloseries de naissains locaux plus respectueuses de la ressource et des fonds marins Activité de vente de proximité et/ou à la création de « zones concertées aquaculteurs-pêcheurs-mareyeurs » Porter une action exemplaire de soutien à la création d'une zone concertée (FEAMP ?). 	<p>++ : repenser aussi l'action vers la diversification des métiers de pêcheurs. 06 : pêcheurs se reconvertisent vers le loisir</p> <p>— : écloserie de naissains locaux : préciser la notion de « respect » du milieu. Action peu claire pour les acteurs.</p> <p>Moins de pertinence de cette action sur la zone, car très peu de pêcheurs, et plus qu'un producteur aquacole.</p> <p>Pas forcément de consensus des acteurs sur l'avenir de l'aquaculture : est-ce réellement une nécessité ?</p>	<p>Tendance sur la zone à ce que les activités maritimes et portuaires soient absorbées par la ville ; tendance à ce que la consommation urbaine soit installée jusque sur les ports au détriment des activités maritimes.</p> <p>Transformation des produits et diversification ne sont pas des enjeux significatifs dans le 06 au vu faible volume des produits de la mer</p>	<p>→ Mobiliser potentiellement le Dispositif d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) défini dans la loi Elan pour préserver et valoriser les activités maritimes artisanales sur les ports.</p> <p>Améliorer la compréhension de l'aquaculture, notamment en incitant et accompagnant le producteur lui-même à réaliser ces actions vers les élus et les populations.</p> <p>Développer une marque locale, avec les aires marines protégées comme relais.</p>	<p>Certification d'activité des pêcheurs professionnels en PACA</p>
2	C5	<p>Réviser les Schémas Régionaux de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM) et favoriser leur réalisation concrète sur les territoires identifiés</p> <ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des problématiques innovantes <ul style="list-style-type: none"> Aquaculture au large Aquaculture multitrophique Dégustation Zones concertées Études de faisabilité technique, financière et administrative. Faciliter l'installation des aquaculteurs volontaires : actions de porter à connaissance des SRDAM, de sensibilisation et de communication auprès des élus et populations. Porter une action exemplaire de soutien à une ferme aquacole innovante. 	<p>--- : Pas forcément de consensus des acteurs sur l'avenir de l'aquaculture : est-ce réellement une nécessité ?</p>	<p>Les professionnels restent aujourd'hui sur l'optimisation et l'agrandissement des sites existants et pas la création de nouveaux sites.</p> <p>A-t-on une vraie connaissance des techniques d'aquaculture au large et multitrophique intégrée et de leur fiabilité, rentabilité : le plateau continental des Alpes-Maritimes est tellement court qu'on se retrouve vite très près des côtes, donc avec des problématiques d'espèces et d'espaces protégés.</p> <p>Trop de difficulté à trouver un équilibre entre :</p>	<p>→ mobiliser les entreprises elles-mêmes pour cette prochaine planification, pour évaluer leurs besoins.</p> <p>Porter une action pilote et exemplaire plutôt qu'un schéma entier ?</p>	<p>Mobiliser les données de l'Ifremer sur la courantologie.</p>

				<ul style="list-style-type: none"> - rentabilité de la faune - durabilité des pratiques - coût du produit 		
3	C6	<p>Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager les actions des associations et des collectivités visant à recycler les plastiques pêchés en mer et collectés dans les ports et sur le littoral (dont filets de pêche). • Réaliser une étude technico-économique sur l'opportunité et la réalisation de filiales REP • Interdire l'usage des caisses en polystyrène auprès des aquaculteurs, mareyeurs, criées et halles à marée. • Mutation des équipements des aquaculteurs, mareyeurs, vers des solutions recyclables et durables (FEAMP ?) • Retirer les filets perdus en cas d'impact avéré sur la biocénose et/ou la ressource halieutique. 			<p>Etendre l'action aux signaux de pêche, souvent faits à partir de déchets plastiques (revenir au liège?)</p> <p>Mettre en place une filière pour utiliser les fibres de posidonie serait intéressante, mais le problème est le statut de l'espèce protégée.</p> <p>Mettre en œuvre une collecte annuelle des filets de pêche dans les ports.</p>	<p>SNIDEV-APAM : sait revaloriser les filets de pêche en monture de lunettes.</p> <p>Action de communication « Ici commence la mer » sur les plaques d'égouts. Et grilles d'eaux pluviales non seulement dans les communes littorales mais aussi dans tous le bassin-versants des fleuves côtiers.</p>

C- Maintenir une pêche et une aquaculture dynamiques et respectueuses des ressources :

Nb vote	N°	Actions	Importance	Freins	Leviers	Remarques
4	C7	<p>Identifier et protéger les zones fonctionnelles halieutiques d'importance</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier et cartographier les zones fonctionnelles à une échelle pertinente, en concertation avec les acteurs impliqués. Diagnostiquer les pressions affectant les zones identifiées et définir les mesures de réduction adéquates. Construire et mettre en œuvre des dispositifs de gestion de ces ZFH qui associent gestionnaires, pêcheurs, scientifiques, associations. 		Est-ce qu'on envisage la pêche sous l'aspect fonctionnel (une ressource) ou sous l'aspect écosystémique (un milieu, un environnement) ? Cela détermine ensuite la définition de ces zones et leur gestion.	Mobiliser les prud'homies	
1	C8	<p>Favoriser, structurer, coordonner les actions de promotion, de valorisation et de sensibilisation aux formations et emplois des métiers de la mer, et accompagner les collectivités dans la définition de leurs besoins et le déploiement de leurs offres</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer et animer une instance de gouvernance de façade (Commission spécialisée du CMF Méditerranée "Emploi et formation des métiers de la mer") <p><i>Sur la pêche et l'aquaculture spécifiquement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Binômer les jeunes pêcheurs avec des pêcheurs expérimentés pour une période d'apprentissage à l'issue de l'enseignement au Lycée maritime, en lien avec les Comités régionaux des pêches. 	Les sédiments et masses d'eau provenant de cours d'eau naturels, les résurgences d'eau douce en mer et la présence à terre de nappes d'eau saumâtre sont des éléments constitutifs de ZFH compensant la limitation du plateau continental		<p>Définir le périmètre des métiers de la mer.</p> <p>Accompagner et guider les jeunes vers le métier</p> <p>Mobiliser les prud'homies.</p>	Ex Conseil constitutif régional de la Mer avait préfiguré des travaux en ce sens.

	C9	Mettre en œuvre le Plan d'action régional pour la petite pêche artisanale en Méditerranée				
--	-----------	--	--	--	--	--

D/ Quelles solutions pour un littoral durable et résilient face aux risques :

Nbre votes	N°	Actions	Importance	Freins	Leviers	Remarques
6	D1	Accompagner le développement des navettes maritimes, connectées avec le réseau de transport en commun, pour favoriser l'accès aux plages et/ou aux pôles urbains, et répondre au flux touristique en saison <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les territoires pertinents • Accompagner les collectivités 	Le territoire des Alpes Maritimes se prête bien a priori à la mise en place d'une telle action, les nombreux ports offrant les solutions logistiques aux embarquement et débarquements.	- le prix du gazole - impacts environnementaux en mer - impacts à terre liés à la nécessaire création de parkings	- études déjà menées par la CCI et la métropole NCA. - beaucoup de ports du département ont des concessions en cours de renouvellement : ces concessions peuvent représenter des outils pour imposer par exemple la mise à disposition de 2 places pour ce type de navettes à des fins de service public.	Nécessité qu'une étude de type Plan de déplacement urbain puisse être menée en amont, qui en fonction des territoires justifiera ou non une telle action.
8	D2	Décliner sur la façade méditerranéenne, à une échelle territoriale pertinente et en collaboration État-collectivités, la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et en assurer le suivi <ul style="list-style-type: none"> • Échanges État-collectivités sur l'aspect coût-efficacité des pratiques innovantes • Rédaction d'un guide • Réalisation de stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte • Campagne de communication nationale sur les effets du changement climatique 	Sujet important avec divergences de points de vue entre défense et relocalisation des biens et services. Faire la distinction entre court terme où la stratégie de défense peut faire sens, et long terme où seul l'ajustement de l'occupation du sol dans la bande littorale pourra résoudre les enjeux	- gouvernance : les EPCI ont-ils conscience de leur compétence au titre de la GEMAPI ?	- appel à projets de la Région sur les pratiques innovantes. - le projet de territoire porté par le CGEDD, intégrant une réflexion sur le financement par les cessions de biens, sera à prendre en compte.	Sujet prégnant dans les Alpes-Maritimes, dont les enjeux économiques sont tels qu'une stratégie de défense n'est pas à exclure. La zone Antibes – Villeneuve Loubet pourrait d'avantage être sujette à un mécanisme de relocalisation des biens et services. Consensus pour que des études hydro-sédimentaires fines, avec portage BRGM, puissent être menées afin de mieux comprendre la dynamique d'érosion ou d'accrétion et mieux appréhender les solutions., en particulier préalablement à tout

			montée des eaux, risques accrus de submersions et d'évènements météorologiques extrêmes remodelant le trait de côte.			nouveau projet d'endigage et/ou d'artificialisation. Certains acteurs font état d'études existantes qui ne sont pas suffisamment prises en compte dans les documents d'urbanisme. Le porter à connaissance de l'État pourrait être amélioré sur ce point.
4	D3	<p>Développer une vision stratégique de façade sur l'artificialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étude sur le foncier disponible pour le développement d'activités maritimes durables • Recommandations sur les espaces pertinents à préserver et à renaturer. • Définir un outil de suivi harmonisé, en temps réel si possible. 	Sujet important en lien avec la submersion (digues de protection) et les enjeux balnéaires du département.	- la présence de Monaco au milieu du département, qui a ses propres règles et qui impacte les zones françaises, ne facilitera pas la mise en place de cette action ni son acceptation par les acteurs.		<p>La rédaction de la sous-action « étude sur le foncier... » met trop l'accent sur le foncier (à terre) sans que le lien soit fait avec l'artificialisation en mer.</p> <p>Cette action devrait évoquer également l'intérêt de la désartificialisation en veillant toutefois à ne pas mettre en place un marché de « droit à artificialiser ».</p> <p>Département 06 soumis à une forte artificialisation avec plusieurs projets en lien avec la croisière (Menton-Garavan est cité du fait de la demande de l'autorité portuaire de laisser libre pour le mouillage des navires de 20 à 45 mètres un rectangle au sud du port).</p> <p>L'idée de mettre en place un « Plan d'occupation de la mer » à l'échelle de la façade est évoquée, qui soit plus précis que la carte des vocations, est émise. Par exemple pour savoir si il est opportun ou non de créer un port de commerce et si oui, où, de manière coordonnée avec l'ensemble des acteurs façade. Ce sujet est soumis à discussion, plusieurs acteurs rejetant l'idée d'un « cadastre » trop précis de la mer.</p>

D/ Quelles solutions pour un littoral durable et résilient face aux risques :

Nbre votes	N°	Actions	Importance	Freins	Leviers	Remarques
2	D4	<p>Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets d'origine terrestre impactant le littoral et la mer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions de sensibilisation sur les territoires littoraux (marchés, restaurateurs sur les ports et les plages) • Label pour les professionnels et les territoires littoraux utilisant des équipements biodégradables, recyclables voire consignés • Charte de bonnes pratiques avec les territoires littoraux méditerranéens. • Mesures correctives pour limiter les apports de déchets des bassins versants • Réduire les apports des déchets provenant des dépendances routières (bords de route) 		- nombre important d'acteurs concernés par cette problématique	<p>- le littoral devrait pouvoir devenir un espace exemplaire grâce à l'outil à disposition de l'État : le cahier des charges des concessions de plage. Certains sous-traités de plage l'imposent déjà.</p> <p>- la mise en place de herses sur la Brague (pièges à déchets) peut consister en un retour d'expérience intéressant sur les bassins versants.</p>	<p>Une idée de nouvelle sous-action est proposée, de mise en avant de l'outil « concessions de plages » en l'accompagnant d'un cadrage régional et/ou de façade.</p> <p>Enjeu de gouvernance, pour créer plus de lien entre acteurs concernés.</p>
7	D5	<p>Améliorer la gestion des banquettes de posidonie sur les plages en conciliant l'acceptabilité sociale avec les enjeux de gestion de l'érosion et environnementaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand public : Poursuivre les actions de sensibilisation • Gestionnaires, collectivités : Accompagner les collectivités et les gestionnaires pour une meilleure gestion des banquettes. • État-collectivité : Intégrer à chaque concession de plage des clauses de gestion durable des banquettes de posidonie 	<p>Sujet important et suscitant des positions parfois divergentes entre acteurs, les enjeux économiques associés au plages « propres » étant importants sur le département.</p> <p>Il conviendrait de valider/invalidier l'idée selon laquelle les posidonies constitueraient un excellent fertilisant et un auxiliaire de culture pour les productions maraichères</p>	- coût important de la gestion durable de ces banquettes	<p>- les cahiers des charges des concessions de plage du département imposent déjà de maintenir ces banquettes en hiver.</p> <p>- certaines plages bénéficient d'opérations de stockage à terre en saison balnéaire, puis de remise sur la plage en septembre.</p> <p>- des opérations de réutilisation sur sentier du littoral semblent être un succès.</p>	<p>Attention à une certaine forme d'hypocrisie sur le caractère « espèce protégée » des posidonies mortes, qui n'en a que le nom vu le nombre important de dérogations sur les plages du département.</p> <p>La pratique de stockage – remise sur la plage à la fin de la saison balnéaire pourrait être inscrite dans les concessions de plage.</p> <p>La notion de « plage méditerranéenne », qui n'est pas la plage des Caraïbes, devrait pour certains être sujette à plus de communication pour in fine plus d'acceptabilité des touristes et plus de facilité des élus à gérer durablement ces banquettes.</p>

2	D6	<p>Améliorer la prise en compte des effets cumulés des activités anthropiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compléter le recensement des pressions sur la façade • Mettre en œuvre les lignes directrices rédigées en 2017 par le MTES • Organiser un colloque portant sur les effets cumulés pour partager les connaissances ou les améliorer, notamment via CARPE DIEM 		<p>- difficulté de mise en place de la gouvernance intercommunale dans le département 06 (exemple du contrat de Baie cité).</p>		<p>La sous action sur le colloque n'emporte pas l'enthousiasme des participants.</p> <p>L'idée d'un territoire d'essai est émise par certains et accueillie favorablement.</p> <p>Les effets à appréhender doivent absolument intégrer ceux qui viennent de la terre.</p>
---	----	---	--	---	--	---

D/ Quelles solutions pour un littoral durable et résilient face aux risques :

Nbre vote	N°	Actions	Importance	Freins	Leviers	Remarques
2	D7	<p>Poursuivre la déclinaison territoriale de la stratégie de restauration écologique des habitats naturels en Méditerranée (PAMM)</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des schémas territoriaux de restauration écologique (STERE) sur les territoires pertinents Porter à connaissance les stratégies et guide Actualiser tous les 6 ans le guide technique relatif aux retours d'expériences des opérations de restauration de l'AERMC 			- des projets de territoire existent sur le territoire et pourront être valorisés (STERE St Tropez, STERE MNCA, projet CAVEM).	En plus ou à la place de la troisième sous-action, est évoqué par certains l'intérêt qu'un rapport soit établi par un organisme indépendant (ni un porteur de projet ni un financeur), à intervalle régulier, permettant une évaluation des retombées environnementales et des coûts associés aux opérations.
2	D8	<p>Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le diagnostic environnemental des ports sur la façade : <ul style="list-style-type: none"> Aires de carénages Pollution chronique et accidentelle Utilisation des réceptacles à eaux grises et noires Équipement des aires d'avitaillement en moyens anti-pollution Réaliser au cas par cas les travaux de réduction des pollutions dans les ports Achever les démarches de certification Actualiser la certification Ports Propres pour prendre en compte les nouveaux enjeux du DSF. Inciter à l'utilisation de peintures anti-salissures moins polluantes ou de techniques mécaniques pour l'entretien des bateaux 		- la mise en place du tri sélectif sur un port nécessite qu'il ait été organisé à l'échelle de la collectivité en amont.	- la jurisprudence permet aujourd'hui d'affirmer que le port est bien responsable des déchets sur son périmètre.	Des progrès sont peut-être encore à prévoir pour que la certification ports propres permette au port de remplir complètement ses obligations vis-à-vis de la réglementation européenne sur les déchets.
0	D9	<p>Encourager et accompagner les collectivités pour la mise en œuvre de dragages mutualisés et minimisant les apports en mer</p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager la réalisation de dragages mutualisés des ports couplés à une gestion des sédiments dragués en travaux publics terrestres Développer des méthodologies de valorisation de sédiments dragués en travaux publics maritimes Poursuivre la définition des schémas d'orientation territorialisés de gestion des sédiments de dragage, modèles économiques et outils de gestion. Définir un modèle technico-économique de financement des opérations de dragage favorisant l'équilibre et l'autonomie des ports 	Malgré l'absence de vote, les échanges en table ronde laissent penser que le sujet des dragages est important pour les acteurs, en veillant à l'élargir à l'ensemble de la problématique et pas qu'au sujet portuaire.	- pas de terrain identifié pour stockage à terre dans le département 06 => intérêt de la mutualisation avec le 83 notamment.	- le département 06 dispose d'une étude sur la teneur en contaminants des ports du département.	<p>L'étude hydrosédimentaire évoquée dans l'action D2 (stratégie de gestion intégrée du trait de côte) aura toute son utilité dans cette action également, pour essayer d'anticiper voire de réduire les besoins de dragage.</p> <p>Attention, d'autres secteurs que les ports sont susceptibles d'être dragués, telle que les plages artificielles alvéolaires : les approches portuaires (ex de Cavalaire) et les zones d'accrétion utilisées pour ré-engraisser les plages déficitaires.</p>

Autres propositions

Axe	Actions	Porteur – acteurs concernés	Freins	Leviers	Remarques
<input type="checkbox"/> A	Relancer les filières des métiers traditionnels et les animations liées				- des plans historiques existent - de nombreux métiers/savoir faire pourraient être sauvés.

Autres propositions

Axe	Actions	Porteur – acteurs concernés	Freins	Leviers	Remarques
<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D					
<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D					
<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D					